UNIVERSITÉ DE TUNIS III

INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Département de comptabilité – finances

EXAMEN DE FISCALITE I

Auditoire : 2ème année études comptables

Année universitaire 1999 – 2000

Session principale

Enseignants responsables :

DERBEL. F – BELHAJ MESSAOUD. H

Documents interdits (cours, codes et autres supports).

Seules les machines à calculer non programmables sont autorisées.

1ère partie : (6 points)

- Quelles sont les principales fonctions de l'impôt ?
- Énumérer 4 actes ou opérations devant être soumis obligatoirement à la formalité d'enregistrement
- Énumérer deux types d'incitations communes prévues par le code d'Incitations aux investissements
- Déterminer le montant de la TVA à payer (ou du report de la TVA) au titre du mois de Mars 1999, sachant que :
  - *Les ventes du mois au taux normal s'élèvent à 148.980 D*
  - *Les ventes du mois faites en suspension de TVA au taux normal ont été de 34.660D*
  - *Les ventes du mois au taux majorés s'élèvent à 23.400 D*
  - *Les affaires résiliées et les retours du mois sur des ventes au taux normal s'élèvent à 14.800D*
  - *Les facturations de biens et de services au titre du mois ont été de 180.600 D, elles sont en totalité soumises au taux de 18%. Elles incluent les redevances du leasing de la voiture de direction et des acquisitions d'immobilisations pour respectivement 4.800D et 18.600D*
  - *La déclaration de la TVA au titre du mois de février fait dégager un report de 1.260D*

2ème partie : (14 points)

Messieurs « A – B – C » sont associés d'une société à responsabilité limitée « ABC – SARL », spécialisée dans la fabrication du prêt à porter, et détiennent respectivement 20%, 30% et 50% du capital social s'élevant à 150.000D.

Au cours de l'exercice 1999, la société a réalisé un bénéficie comptable de 80.000D et un chiffres d'affaires de 950.000D.

Monsieur A est le gérant de la société « ABC – SARL ». Son salaire brut, au titre de l'année 1999 a été de 25.000D.

Avant de déposer la déclaration annuelle d'impôt de la société, le gérant a jugé opportun de soumettre à votre appréciation les opérations suivantes qui pourraient avoir une incidence sur le résultat à déclarer :

1- La société a servi aux associés B et C des intérêts au taux annuel de 14% en rémunération de leurs apports en compte courant de la société, qui a connu des difficultés de trésorerie au courant de l'année. Les avances ont été consenties à la société le 2 mars 1999, et se sont élevées respectivement à 45.0000 D et 60.000D ;

2- Amortissement de la voiture acquise au nom de la société et mise à la disposition du gérant et dont la puissance fiscale et de 7 chevaux : 6.500 D ;

3- Amortissement d'une camionnette « ISUZU » dont la puissance fiscale est de 15 chevaux : 4.200 D ;

4- Les intérêts des placements dans des bons de trésor pour un montant de 9.500 D n'ont pas été comptabilisés ;

5- Le 31 Décembre 1999 les trois associés (chacun accompagné de son épouse) ont fêté ensemble le passage au 3ème millénaire dans un hôtel de luxe pour un forfait de 2.500 D. La facture réglée le jour même par chèque a été constatée parmi les charges d'exploitation de l'exercice.

6- Les provisions constatées en comptabilité pour un montant de 24.500 D correspondent à des créances litigieuses et pour lesquelles des actions en justice ont été intentées ;

7- L'amortissement des équipements informatiques relatifs à l'exercice 1998 a été pris en charge dans les comptes de l'exercice 1999 pour un montant de 7.750 D

8- Un montant de 10.500 D a été comptabilisé parmi les charges de l'exercice alors qu'il correspond à une immobilisation amortissable sur 5 ans ;

9- Suite à une infraction à la réglementation des changes la société a été contrainte à payer la somme de 25.000 D , qui a été comptabilisée parmi les charges financières

10- Suite aux travaux d'aménagement relatifs au passage du métro devant l'un de ses principaux points de vente, la société a constaté une provision pour dépréciation de son fonds commercial pour un montant de 14.000D.

10- Les cadeaux offerts par la société au cours de 1999 totalisent la somme de 26.000 D. Ce montant a été enregistré parmi les charges d'exploitation de l'exercice.

11- Les dons au profit du Fonds National de Solidarité (26 – 26) totalisent le montant de 3.400 D, qui a été constaté parmi les charges d'exploitation de l'exercice

12- Des vacations servies par la société à des vendeurs vacataires d'un montant de 13.000 D, n'ont pas été portés sur la déclaration de l'employeur et n'ont pas fait l'objet d'une retenue à la source.

13- Les acomptes provisionnels payés au cours de 1999 se sont élevés à 9.500 D.

Il vous est demandé :

- De déterminer le résultat fiscal de la société « A.B.C - SARL » au titre de 1999, tout en précisant pour chacune des 12 opérations précédentes, la nature et le traitement fiscal approprié.
- De déterminer le montant de l'impôt dû et de l'impôt à payer au titre de la même année
- De déterminer le revenu imposable de M.A, gérant de la société ainsi que le montant de l'impôt à acquitter sachant :
  - Qu'il a réalisé un déficit de 5.000 D au titre de son magasin spécialisé dans la commercialisation de l'électroménager ;
  - Qu'il vient de recevoir 30.000 D de dividendes au titre de sa participation dans le capital d'une société française installée en Tunisie dans le cadre de la loi n° 93-120 ;
  - Qu'il a encaissé durant l'année 1999, le montant de 8.400D correspondant à des intérêts d'obligations souscrites en 1994 (5.000D) et d'intérêts de comptes spéciaux d'épargne pour le reliquat.
  - Qu'il est marié et qu'il a 5 enfants à charge ainsi que sa mère. Il est à noter que le cinquième enfant est handicapé ;
  - Qu'il a souscrit une police d'assurance en son nom, au nom de sa femme et de sa mère au profit de ses enfants pour un montant de 2.000D.